

dossier DE PRESSE

Vendredi 3
Juillet 2015

La Métropole inaugure ses premiers circuits VTT

La Métropole Rouen Normandie a une politique de randonnée pédestre très ambitieuse. Sur tout son territoire, elle compte 37 sentiers pour les randonneurs, allant de 2 à 31 km, soit plus de 400 km d'itinéraire.

Riche de ce patrimoine forestier de plus de 22 000 hectares, la Métropole Rouen Normandie développe son potentiel touristique vert en élargissant son offre avec des randonnées VTT.

En partenariat avec le club VTT de Vallée de Seine de Belbeuf, la Métropole inaugure ses deux premiers circuits de VTT au départ de la Neuville-Chant-d'Oisel, de 10 km et de 25 km.

Bienvenue aux deux circuits : la Neuville et au Chant d'Oisel

Le plateau Est s'adapte particulièrement bien à la pratique du VTT : c'est une zone urbanisée mais de nombreuses communes ont conservé leurs chemins ruraux. La diversité topographique et les paysages variés tels que les champs, les forêts, la proximité de la Vallée de l'Aubette, les coteaux et falaises font du lieu, le site idéal pour pratiquer le VTT.

Certaines zones permettent une pratique familiale, avec des chemins faciles et des dénivelés limités, comme à La Neuville-Chant-d'Oisel ou à Saint-Aubin-Épinay.



D'autres endroits offrent un terrain de jeu parfait pour des sportifs confirmés, avec des dénivelés positifs allant jusqu'à 900 mètres, notamment à Belbeuf et à Amfreville-la-Mivoie.

dossier DE PRESSE

Les circuits sont classés en fonction de leur niveau de difficulté :

Vert : très facile

Bleu : facile

Parcours d'initiation pour les familles

Rouge : difficile

Noir : très difficile

Parcours réservés aux sportifs

- La Neuville : circuit le plus facile, 10 km (environ 1 heure) et 65 mètres de dénivelé positif. Ce circuit vert est accessible à toute la famille. Il permet de sillonner le village de La Neuville-Chant-d'Oisel et ses nombreux chemins agricoles, particulièrement agréables lors de la floraison du colza et du lin. Les Vététistes découvriront également l'église Notre-Dame du Chant-d'Oisel, ainsi que la stèle à la mémoire de Jacques-Anquetil, située face au château où le célèbre champion normand de cyclisme vécut pendant 20 ans.
- Le Chant d'Oisel : 25 km (entre 2h30 et 3h), 250 mètres de dénivelé positif. Ce circuit reste accessible au grand public, avec une alternance de tronçons très faciles et de passages plus sportifs. En parcourant ces 25 km de sentiers, on découvre le plateau Est de Rouen dans toute sa diversité, à travers bois, champs, villages, et le long de la Vallée de l'Aubette. Le patrimoine bâti est riche également, avec entre autre le colombier de Boos, construit en 1520 par l'abbesse Guillemette d'Assy et décoré par Masseot Abaquesne, célèbre céramiste français. Il se visite librement le week-end.

Trois autres circuits à venir pour compléter l'offre

Un circuit noir intitulé « La Ben Mack » sera aménagé prochainement au départ de Belbeuf. Avec 31 km et plus de 900 mètres de dénivelé positif, il sera le plus sportif de tous les circuits de la zone.

Suivront en 2016 deux nouveaux circuits de 35 km chacun, un rouge et un noir, l'offre sera ainsi complète au printemps prochain.

dossier DE PRESSE



Au total, les circuits concernent 14 communes de la Métropole, et même deux communes de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE), puisque ce projet s'inscrit dans la politique touristique du Pôle Métropolitain.

Ils permettront aux vététistes de parcourir 130 km de sentiers, avec la possibilité de coupler plusieurs boucles pour effectuer un périple sur deux jours.

Une nouvelle offre touristique attractive

La pratique du VTT s'est développée en France depuis plusieurs années. Aujourd'hui, ce sont plus de 4,4 millions de personnes qui font du VTT de loisirs en France. Ce sont pour l'essentiel des jeunes de moins de 30 ans.

En France, 186 sites ont été labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, dont 6 sont en Normandie et un seul en Seine-Maritime.

L'objectif pour 2016 est d'obtenir le label « site VTT ». Il récompense les sites de pratique répondant aux critères suivants :

- 100 km minimum de sentiers balisés, entretenus et classés par difficulté
- Un point d'accueil (l'office de tourisme)
- Des informations fiables sur les circuits (plan d'ensemble du site, panneaux de départ, topoguides)
- Un point de lavage et de l'outillage pour les petites réparations.

Le label de la Fédération offre une visibilité au niveau national, à travers leurs sites internet et mobile, le partenariat avec VTT Mag, des salons...

dossier DE PRESSE

Cette nouvelle offre renforce la politique de la Métropole en matière de tourisme de nature, et complète notamment les randonnées pédestre du Chemin de Compostelle et équestre de la Chevauchée en Vallée de Seine.

Elle s'intègre également dans la politique de développement de la randonnée du Département de la Seine-Maritime, coordinateur du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). L'inscription de ces boucles au PDESI, permettrait de bénéficier d'une protection juridique et d'une valorisation sportive et touristique.

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr